

# ELECTIONS AU CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITES – 2023

## 5<sup>ème</sup> SECTION – SCIENCES ECONOMIQUES

### LISTES « *PLURALISME ET QUALITE* »

Chère Collègue, Cher Collègue,

Instance essentielle du paysage universitaire, le CNU intervient à tous les niveaux de la carrière des enseignants-chercheurs. Il doit en effet se prononcer sur la qualification à la maîtrise de conférences, la gestion et le suivi des carrières (avancement), l'accès au corps des professeurs par la voie de la promotion interne (repyramidage), l'évaluation des dossiers de prime individuelle (composante C3 du RIPEC) et l'attribution des Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT).

Malgré son rôle indispensable, l'existence même du CNU a été fortement menacée ces trois dernières années avec la suppression de la liste de qualification pour l'accès au corps des professeurs des universités et la tentative de le décharger des décisions concernant les avancements des enseignants-chercheurs au niveau national. Les élu(e)s *Pluralisme et Qualité* se sont très fortement mobilisé(e)s afin de défendre le CNU qui, par sa composition et ses missions, garantit un **traitement national, équitable, impartial et collégial** des différentes dimensions de la carrière des enseignants-chercheurs et **éviter ainsi les pratiques clientélistes** contre lesquelles les listes *Pluralisme et Qualité* se sont toujours battues.

Très attachées au CNU, les listes *Pluralisme et Qualité* sollicitent à nouveau vos suffrages pour les prochaines élections, dans les deux collèges (professeurs et maîtres de conférences), pour faire prévaloir les principes suivants :

- le respect du **pluralisme** des méthodes et des approches,
- la promotion de la **qualité de la recherche**,
- la reconnaissance de l'**ensemble des fonctions** que recouvre le métier d'enseignant-chercheur,
- la garantie de **règles de gouvernance** internes du CNU **claires, justes, équitables et efficaces**.

Ces principes guident nos élu(e)s dans l'évaluation des dossiers des enseignants-chercheurs réalisée dans le cadre de leur mandat. L'**excellence académique** constitue évidemment le critère fondamental dans cette appréciation, dans le **respect du pluralisme des domaines et des méthodes de recherche**.

Outre ce principe fondamental, l'ensemble des fonctions que recouvre le métier d'enseignant-chercheur doit également être reconnu et l'évaluation doit être modulée en fonction de la génération des candidat(e)s. Ainsi, pour les élu(e)s *Pluralisme et Qualité*, il est indispensable de considérer, de reconnaître et de **valoriser toute la palette des fonctions exercées** : l'excellence académique au travers des publications, l'animation de la recherche, la coordination de réseaux et de projets scientifiques, l'activité d'enseignement et d'encadrement doctoral, les responsabilités pédagogiques et l'animation des formations, les responsabilités collectives, la diffusion de la connaissance, la valorisation et le conseil, le rayonnement et la participation au débat public. En tenant compte de toutes ces facettes du métier dans leurs évaluations, les élu(e)s *Pluralisme et Qualité* valorisent fortement la **nature « équilibrée » des dossiers** des candidat(e)s, en particulier pour les avancements et promotions internes. Dans ce cadre, la reconnaissance de tous les enseignants-chercheurs qui remplissent, avec compétence, dévouement et conviction, l'ensemble des missions qui leur sont assignées doit impérativement être assurée.

Lors des trois dernières mandatures placées sous notre présidence, les élu(e)s *Pluralisme et Qualité* ont ainsi su convaincre l'ensemble des sensibilités représentées au CNU de la nécessité d'agir dans le sens d'une **gestion du corps plus équilibrée** et d'une valorisation de l'ensemble des aspects du métier d'enseignant-chercheur. Aussi, pour fluidifier la gestion du corps, pour éviter que certain(e)s collègues ne voient leur carrière bloquée et pour donner, en conséquence, à chacun(e) toutes ses chances d'être promu(e), les élu(e)s *Pluralisme et Qualité* ont proposé et obtenu que **l'ensemble du profil de carrière**, de même que l'ancienneté dans le corps et dans le grade, soient pris en compte dans les critères à un avancement au niveau national.

Très attachées au maintien d'une **section 05 unifiée** et, en conséquence, au **respect du pluralisme** en son sein, les listes *Pluralisme et Qualité* défendent le pluralisme dans ses deux dimensions : horizontale, eu égard à la diversité des champs d'étude, des outils et des paradigmes, et verticale, *via* la prise en compte de dominantes dans l'exercice du métier, durant la carrière et à chaque étape de celle-ci. En

considérant, dans leurs évaluations, les trois volets de notre métier d'enseignant-chercheur et non pas seulement et uniquement la dimension recherche, les élu(e)s *Pluralisme et Qualité* contribuent à redonner toute sa place à la **délibération collective**, et donc à l'**analyse approfondie des dossiers** des candidat(e)s.

Concernant les activités de publication, les élu(e)s *Pluralisme et Qualité* accordent une attention toute particulière aux articles publiés dans les **revues à comité de lecture de référence**, mais s'engagent à considérer aussi les **autres types de supports de publication**. Dans leurs évaluations des dossiers, les élu(e)s *Pluralisme et Qualité* valorisent ainsi les ouvrages ou les publications dans des ouvrages collectifs des grands éditeurs, de même que les travaux se situant à la frontière de la discipline et publiés dans des revues inscrites dans d'autres domaines. Les élu(e)s *Pluralisme et Qualité* portent également une attention particulière aux travaux et publications se situant à l'interface entre la recherche, la valorisation et la décision.

A cet égard, en matière de qualification, d'avancement, de promotion interne ou d'évaluation, nous nous engageons à nouveau à évaluer l'**excellence de la recherche** sur la base de son caractère innovant, mais aussi en fonction de l'intérêt des travaux sur le plan de la politique économique, des débats de société, etc. A cette fin et au-delà des évaluations quantitatives, les élu(e)s *Pluralisme et Qualité* s'engagent, à travers un examen approfondi, à une prise en considération de l'**originalité et de la valeur ajoutée des travaux et des dossiers**, sans préjugés, ni soumission à des effets de réputation ou de mode, et réaffirment leur attachement aux principes d'éthique et d'intégrité scientifique dans les méthodologies scientifiques.

Si les élu(e)s *Pluralisme et Qualité* sont convaincu(e)s qu'aucune bibliométrie ne saurait remplacer la **lecture approfondie des travaux** soumis par les candidat(e)s à l'évaluation du CNU, ils estiment qu'il est **nécessaire de disposer d'une liste de référence des revues à comité de lecture, à la fois exigeante et respectueuse du pluralisme des supports et des champs de recherche**. Suite à l'arrêt de l'actualisation des listes de revues par le CoNRS en 2020 et le HCERES en 2021, *Pluralisme et Qualité* a impulsé la création en 2023, au sein de la section 05 du CNU, d'une commission à laquelle participent des représentants de toutes les sensibilités, dont le rôle est d'actualiser la liste héritée du HCERES de façon collégiale. Les élu(e)s *Pluralisme et Qualité* sont persuadé(e)s de l'importance de disposer d'une telle liste de référence établie de façon collective, ce qui évite son remplacement soit par des classements locaux et peu consensuels, soit par les classements internationaux ou des indicateurs de type *impact factor*. Ces derniers sont, en effet, la plupart du temps mal adaptés aux spécificités des champs, des objets et des méthodes qui font l'originalité des résultats scientifiques des enseignants-chercheurs. De tels classements et indicateurs échappent, en outre, à tout contrôle au niveau national et ne valorisent pas suffisamment la pluralité des recherches. La **défense et l'utilisation d'une liste de référence des revues établie par les pairs au niveau national** témoignent ainsi de notre attachement à l'excellence académique, au pluralisme des domaines et des méthodes de recherche et à la prise de décision collégiale dans un consortium qui reflète l'ensemble de la discipline.

Au sein du CNU, nos élu(e)s continueront d'appliquer les règles assurant une **gouvernance responsable et équitable** – notamment le refus des autopromotions et la transparence des critères d'évaluation – que nos listes ont impulsées lors des précédentes mandatures.

Nous sommes convaincu(e)s que l'application de ces principes, règles et valeurs permettra de **préserver la qualité, le pluralisme** et, en conséquence, **la richesse de notre discipline** tout en veillant à renforcer son **unité**. A cet égard, les diverses sessions concernant la qualification, l'avancement, la promotion interne et la prime individuelle qui se sont tenues sous notre présidence ont démontré qu'il était possible de **reconnaître simultanément l'excellence et le pluralisme** au sein de la section 05 du CNU. C'est la raison d'être de l'association *Pluralisme et Qualité*, depuis près de vingt-cinq ans, que de défendre un tel principe. Ces valeurs se reflètent dans nos listes qui se composent d'enseignants-chercheurs provenant d'institutions diversifiées et menant des recherches au plus haut niveau dans l'ensemble des champs de notre discipline.

Si notre analyse et notre démarche suscitent votre adhésion, nous espérons que vous nous soutiendrez en votant pour les candidat(e)s présenté(e)s par *Pluralisme et Qualité*.

Soyez assuré(e), Chère Collègue, Cher Collègue, de notre très sincère dévouement.